

MODELE DE RELEVÉ DES DROITS ACQUIS AU TITRE DU DIF

Cet outil permet à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'informer annuellement les salariés, par écrit, de leurs droits acquis au titre du DIF et de gérer les compteurs DIF de ses salariés. Ce modèle, proposé à titre indicatif, prend en compte les dispositions de l'accord formation du BTP du 13 juillet 2004.

Relevé individuel des droits acquis au titre du droit individuel

Au

(31/12 de chaque année pour les salariés en CDI, au bout de 4 mois d'ancienneté dans l'entreprise pour les CDD)

M./Mme/Melle (rayer les mentions inutiles)

Nom

Prénom

Date d'embauche

Type de contrat

CDI

CDD

Durée du travail

Temps plein

Temps partiel

Durée hebdomadaire ou mensuelle

Date d'acquisition des droits :

(au 1^{er} janvier de chaque année pour les CDI, au bout de 4 mois d'ancienneté pour les CDD)

Catégories	Heures DIF
Solde des droits acquis l'année antérieure	A
Droits consommés au cours des 12 derniers mois	B
Droits acquis au cours des 12 derniers mois	C
Solde des droits acquis	D

A - La première année de mise en place du DIF, le solde des droits acquis sera égal à 0 heure.

C = 20 heures **si temps plein** depuis 1 an

C = $\frac{\text{Nombre d'heures travaillées}}{\text{Nombre d'heures à temps complet}} \times 20$ **si temps partiel**

Nombre d'heures à temps complet

D - solde à reporter l'année suivante en A. Il est plafonné à 120 heures SAUF disposition plus favorable d'un accord d'entreprise.